

Service vétérinaire – Environnement  
10 Boulevard Gaston Doumergue  
BP 76315  
Cedex 2  
44036 NANTES

NANTES, le 27/01/2023

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 07/12/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur



#### **GAEC DE LA ROCHE DU LEN**

146, Mézérac  
44410 ST LYPHARD

Références : [2023-0257](#)  
Code AIOT : 0054401730

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 07/12/2022 dans l'établissement GAEC DE LA ROCHE DU LEN implanté 146, Mézérac 44410 ST LYPHARD. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

Installation de JA, suites inspection de l'élevage en 2019

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- GAEC DE LA ROCHE DU LEN
- 146, Mézérac 44410 ST LYPHARD
- Code AIOT : 0054401730
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Travaux en cours suite à l'augmentation du nombre de places en logettes, la mise en service de robots de traite et la construction d'une nouvelle fosse à lisier béton circulaire découverte de 3000m<sup>3</sup>

#### **Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- [à compléter](#)

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection (1)	Proposition de délais
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3	/	Lettre de suite préfectorale	1 mois
8	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.6	/	Lettre de suite préfectorale	3 mois
10	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 4 et 8	/	Lettre de suite préfectorale	3 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.1	/	Sans objet
3	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2	/	Sans objet
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5	/	Sans objet
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7	/	Sans objet
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.8	/	Sans objet
9	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3	/	Sans objet
11	Directive nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII	/	Sans objet
12	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7	/	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Transmission et reprise de la structure par 2 JA, de nettes améliorations dans les conditions de fonctionnement suite aux engagements pris par les exploitants en 2019.  
Création d'un nouvel accès aux bâtiments de l'exploitation par l'extérieur du hameau de Mézerac

### 2-4) Fiches de constats

#### N° 2 : Règles d'implantation

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Implantation – Aménagement
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
<b>Constats :</b> Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes: conforme aux dispositions du 03/02/2022 Extension d'une fosse lisier (3000m3) à plus de 100m des tiers et mise en place de deux robots de traite en cours Bâtiments déclarés depuis 1992
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

#### N° 3 : Intégrations paysagères

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.2
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Implantation – Aménagement
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
<b>Constats :</b> Intégration dans le paysage à l'écart des habitations du hameau Accessibilité de l'élevage par un nouveau chemin en cours d'achèvement afin de limiter le trafic dans le hameau "MEZERAC" Rangement des abords des bâtiments à la fin des travaux, en nette amélioration Défaut de raccordement des eaux pluviales (gouttières dégradées sur toiture de stabulation) cependant aménagement d'une évacuation des eaux pluviales par le sol provisoire afin de limiter la stagnation des eaux pluviales. Réfection complète de la cour et réfection des du système d'évacuation des eaux pluviales au printemps 2023 après les travaux d'hiver.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 4 : Sécurité Incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.5
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
<b>Constats :</b> Propreté des locaux:en nette amélioration depuis 2019. Travaux en cours, évacuation des déchets (rangés) en fin de chantier.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.3
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
<b>Constats :</b> Sécurisation de la fosse à lisier à terminer Transmettre des photos dès l'achèvement de la pose du grillage
<b>Type de suites proposées :</b> Avec suites
<b>Proposition de suites :</b> Lettre de suite préfectorale
<b>Proposition de délais :</b> 1mois

**N° 6 : Lutte contre l'incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.7
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Lutte contre l'incendie
<b>Constats :</b> Poteaux d'incendie dans le hameau MEZERAC (facilement accessible) Extincteurs adaptés aux risques et prochaine révision en 2023 Affichage des consignes et numéros d'urgence dans le bureau
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.8
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Installations électriques
<b>Constats :</b> Présence de justificatif de vérification de conformité annuelle des installations électriques
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 2.6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
<b>Constats :</b> absence de dispositifs de rétention sur certains stockage d'hydrocarbures (atelier et extérieurs)
<b>Type de suites proposées :</b> Avec suites
<b>Proposition de suites :</b> Lettre de suite préfectorale
<b>Proposition de délais :</b> 3mois

N° 9 : Collecte et stockage des effluents

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 3.3
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Stockage des effluents
<b>Constats :</b> Modification de la gestion et du stockage des effluents Liquides en cours d'achèvement Arrêt de la production de fumier et du stockage en fumière couverte Collecte des lixiviats sur la zone de raclage découverte des effluents vers la fosse Raccordement des eaux de lavage des robots vers la fosse
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 10 : Plan d'épandage**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 4 et 8
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Plan d'épandage
<b>Constats :</b> Mise à jour à prévoir suite à la reprise de nouvelles surfaces, afin de compléter les données du prévisionnel de fumure en 2023
<b>Type de suites proposées :</b> Avec suites
<b>Proposition de suites :</b> Lettre de suite préfectorale
<b>Proposition de délais :</b> 3mois

**N° 11 : Directive nitrate**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
<b>Constats :</b> respect des périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés (données du cahier de fertilisation) absence de fuite d'effluents constatés le jour de l'inspection Respect de l'équilibre de la fertilisation sur Plan prévisionnel de fertilisation et cahier d'enregistrement respect de la couverture végétale hivernale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses respect de la couverture végétale permanente le long des cours d'eau, sections de cours d'eau
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 12 : Déchets et sous-produits animaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1 : 7
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Gestion des déchets et des sous-produits animaux
<b>Constats :</b> Stockage et bons d'enlèvement des cadavres (équarrissage) Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires conformes (médicaments, seringues, aiguilles...) Stockage et destination des bidons et plastiques usagés, des sacs d'aliments, des ficelles,... Absence de brûlage ou de résidu de brûlage
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

